

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1er juillet 2015

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 1^{er} juillet 2015, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Anne-Marie DAUVIN, Mélanie DAUVIN, Jessica DEVÉ, Valérie FREMOND, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Jean-Claude LECONTE, Jean LETELLIER, Patrick LORET, Alain MARIE, Thierry MOURLON, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Raymond ROBIN, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Sonia BAUDOUIN, Christian MONTCUIT (procuration à Michel BOIVIN)

I. Élection du secrétaire

Raymond ROBIN a été élu secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du mercredi 20 mai 2015

Danielle LEBARBIER attire l'attention sur le sable devenu salle dans la 3^{ème} question diverse du procès-verbal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le maire ouvre la séance en donnant lecture de la lettre de monsieur Jean-Paul KERNEAU parvenue en mairie au lendemain de son enterrement.

« Monsieur le Maire,

Voilà, c'est fait, je suis mort et enterré. J'imagine que Christine et Sylvie ont accédé à mon dernier caprice et j'espère qu'il ne leur en sera pas tenu rigueur. Je veux les remercier, à titre posthume, à la fois pour leur gentillesse et leur professionnalisme.

J'aimerais faire une dernière suggestion : le site du cimetière est absolument magnifique. Ne serait-ce pas possible de lui ajouter une dimension de parc floral ? Sans toucher aux carrés réservés aux tombes évidemment. Il serait tout à fait possible de placer dans les bordures externes végétales, tous les 4 ou 5 mètres, un pied d'hortensia qu'on n'a même pas besoin d'acheter tellement ils se bouturent facilement (j'en ai de nombreux rue Serpentine) avec, intercalés, des pieds de forsythia et de cassis fleurs qui se bouturent aussi très facilement. Il serait même possible de créer une association s'occupant du site ; il pourrait aussi y avoir des installations facilitant la vie des oiseaux (et pourquoi pas celle des abeilles qui ont bien besoin d'aide). La rencontre de la vie et de la mort dans ce cimetière, ne peut avoir rien de choquant, surtout pour des gens principalement chrétiens. Qu'ils relisent les paroles du Christ et ils en seront convaincus. Un ou deux bancs en-haut du cimetière ne seraient sûrement pas superflus. Il va de soi qu'il ne s'agit ici que d'un souhait, d'une suggestion.

Je ne peux terminer ce dernier message sans vous dire mon admiration pour la façon dont vous remplissez vos fonctions. Il est clair et net qu'un responsable politique intègre peut agir efficacement pour le bien commun et l'intérêt général. A combien de nos élus pourriez-vous servir de modèle !

Je sais que les affaires municipales sont en de bonnes mains cependant je formule des souhaits de succès pour vous-même et vos collègues du Conseil Municipal.

Jean-Paul Kerneau »

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir examiner les propositions relatives à la pose de bancs dans le cimetière et à un embellissement par ces fleurs notamment. Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, est chargé en suivi des suggestions de monsieur KERNEAU.

III. Demande de renouvellement d'occupation du DPM par la commune à l'endroit des parkings des deux plages

Le maire donne lecture du courrier par lequel la direction générale des finances publiques indique que l'autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'État aux plages nord et sud pour 2 parcs de stationnement (4250 m²), viendra à expiration le 31 décembre prochain. Il convient de demander le renouvellement de cette autorisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- sollicite le renouvellement, pour une période de quinze années, de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'État pour les 2 parcs de stationnement des plages nord et sud de Blainville-sur-mer venant à expiration le 31 décembre 2015 ;
- charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires.

IV. Plage de Gonnevillle – projet de pose de ganivelles à hauteur de l'ancien poste de secours

Thierry MOURLON propose, afin de protéger le rechargement en sable de la dune à la plage de Gonnevillle, au sud et au nord de la cale, la pose de ganivelles au-dessus de l'ancien poste de secours, sur une longueur d'environ 20 mètres, suivi d'un fascinage à plat sur le sable qui empêchera le passage des piétons, permettra de capter du sable de volage et de favoriser la repousse de la végétation.

Le personnel technique communal étant bien occupé actuellement, Thierry MOURLON propose, dans un premier temps, la pose de plusieurs panneaux d'information sur et autour de la dune, avec le texte suivant : « Attention les dunes sont fragiles. Ne pas les escalader. Merci ».

Danielle LEBARBIER, trouvant l'idée judicieuse, souhaite que la commission des affaires maritimes soit associée pour déterminer les endroits sensibles où le fascinage serait souhaitable. Thierry MOURLON propose de travailler sur ce projet après la saison estivale.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 1er juillet 2015

Le maire indique qu'une brèche a été créée dans la dune, au nord de la cale de Gonnevillle, par des occupants de cabanes. Il demande que celle-ci soit aussi colmatée à l'aide de ganivelles.

Le maire précise que Thierry MOURLON est chargé de bâtir un avant-projet et qu'il est bien entendu que le projet sera élaboré par un groupe de travail composé des membres des commissions des affaires maritimes et des travaux.

V. Participation au financement de la traduction en anglais du site de l'office de tourisme

Sylvie LAVILLE, maire-adjointe au tourisme, informe le conseil municipal du montant total des frais de traduction en anglais du site de l'office de tourisme de la commune, soit 3 273€.

Elle propose une participation de 50% de la commune à cette opération, indispensable au classement de l'office et, par voie de conséquence, à l'éligibilité de la commune au statut de commune touristique.

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve la proposition de Sylvie LAVILLE et charge le maire de verser une subvention supplémentaire à l'office de tourisme, dont le montant s'élèvera à 50% du coût de la traduction en anglais de son site internet.

VI. Communauté de communes : élargissement de la compétence communautaire en matière d'aménagement de l'espace

Christian GOUX indique que la compétence « aménagement de l'espace » doit être complétée comme suit :

« schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu, carte communale, zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve l'élargissement de la compétence « aménagement de l'espace » comme indiqué ci-dessus et charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires.

VII. Choix du cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la salle de convivialité, la cantine et le plateau scolaire

Christian GOUX, maire-adjoint à l'urbanisme, rend compte de l'appel à devis relatif au choix d'un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la salle de convivialité, la cantine scolaire et le plateau scolaire.

1. Cabinet VARIANCE :
 - salle de convivialité : 3 500€ HT
 - cantine et plateau scolaire : 4 500€ HT
2. Cabinet APROMO :
 - salle de convivialité : 24 700€ HT
 - cantine et plateau scolaire : 22 100€ HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de retenir le cabinet VARIANCE pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage se rapportant à la salle de convivialité, à la cantine et au plateau scolaire, pour un montant total HT de 8 000 € ;

- charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires.

VIII. Demande de subvention d'Etat pour l'aménagement de la cantine scolaire

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de solliciter l'Etat pour deux subventions, l'une pour la cuisine de la cantine scolaire, l'autre pour la salle de restauration de la cantine.

Après en avoir débattu, le conseil municipal autorise le maire à effectuer ces deux demandes de subventions.

Concernant la cantine scolaire en projet, Thierry MOURLON rappelle la nécessité de pouvoir préparer les repas servis aux enfants de manière autonome, en travaillant des produits issus de l'agriculture biologique ou du cycle court, comme il se pratique de plus en plus dans ces établissements. Il rappelle le côté pédagogique de la transmission du goût à nos enfants, les parents y étant de plus en plus sensibles.

Pour la salle de travaux manuels, Thierry MOURLON rappelle la demande faite lors de concertations sur l'aménagement du plateau scolaire avec les parents d'élèves, les enseignants et le personnel. Cet aménagement demandé a été confirmé fin 2014 et reconfirmé cette année. Il sera bon d'en tenir compte lors de la mise en place du projet.

Un inventaire des différents aménagements sur le site a été fourni aux élus des commissions des travaux et de l'aménagement de l'espace. Il est demandé que les dimensions de la salle de travaux manuels permettent de la reconvertir en salle de classe en cas de besoin. Cette salle est d'autant plus nécessaire compte-tenu du besoin en locaux fonctionnels dans le cadre des TAP (temps d'activités périscolaires). Cela permettrait entre autres d'éviter l'occupation des salles de classe pendant les TAP.

IX. Taxe locale sur la publicité extérieure

Après un exposé préliminaire de Charly SAUSSAYE, conseiller délégué en charge de la publicité extérieure, le maire donne lecture de la circulaire préfectorale indiquant les tarifs maximum de la taxe locale sur la publicité extérieure applicables au 1^{er} janvier 2016.

Il rappelle que cette taxe est actuellement de 15.20 € le m² et propose son augmentation à 15.40 € le m² à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve la proposition du maire et fixe à 15.40€ le m² la taxe locale sur la publicité extérieure à partir du 1^{er} janvier 2016.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 1er juillet 2015

X. Indemnité de gardiennage de l'église - années 2014 et 2015

Le maire indique que montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics, et revalorisées suivant la même périodicité. La règle de calcul conduit au maintien en 2015 du montant fixé en 2014 et en 2013, à savoir 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

Vu les circulaires ministérielles du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'indemnité pour le gardiennage de l'église communale n'a pas fait l'objet d'une décision au titre de l'exercice 2014, Le maire propose :

- d'allouer l'indemnité de gardiennage de 119.55€ au Père LANGEARD pour l'année 2015 ;
- qu'un rappel du même montant soit effectué pour l'année 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve la proposition du maire et le charge du versement des sommes en cause.

XI. Rapport de la commission des travaux

La commission des travaux élargie au conseil municipal s'est réunie, le 10 juin 2015, à 14h30, à la mairie. Elle a d'abord auditionné Jacques DAVID, représentant de l'entreprise SIGNATURE afin d'actualiser et normaliser notre signalétique. Après en avoir débattu, la commission propose :

- l'installation d'un panneau d'agglomération, route de Coutainville, près du collège, pour respect de la vitesse limitée à 50 km/h
- l'implantation d'un panneau « office de tourisme » au rond-point de la Louverie, dans le bourg et à l'intersection de la RD 651 et la RD 244
- la signalisation de « zone commerciale des Landelles » à partir de la RD 650 et de la RD 651 et au bourg et l'obligation PL jusqu'à la jonction de la RD 650 – 651 aux Hougues
- remplacement de tous les panneaux vétustes et non lisibles et suppression de panneaux inutiles (la poste, affaires maritimes) en maintenant « gonnevile » dans le bourg
- signalisation de « mairie » et « église » rue de l'église
- pose de signalisation d'information locale de la zone commerciale à chaque entrée (côté contrôle technique et côté gauche) et à l'intérieur (face du garage TRAISNEL). La fourniture et pose des mâts seront à la charge de la commune. Les lattes seront à la charge des commerçants et artisans.

Le coût total s'élève à 25 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve la proposition de la commission des travaux.

L'installation de poteaux de la zone ostréicole signalant les diverses entreprises a été évoquée (les lattes amovibles étant à la charge des demandeurs) mais l'importance et la complexité du sujet devront être au préalable soumis au conseil municipal.

XII. Site internet de la mairie : réactualisations

Le maire informe le conseil municipal d'une proposition de mise à jour de la plateforme logicielle du site internet communal. Le montant s'élève à 600 € TTC. Il ajoute qu'il serait bon d'envisager également une mise à jour du contenu de ce site. Il demande à la commission des affaires culturelles d'examiner ces propositions.

XIII. Repas des Anciens : organisation et animation

Charly SAUSSAYE, conseiller municipal délégué à la vie associative, rappelle que le Repas des Anciens aura lieu cette année le mercredi 25 novembre.

Il propose au conseil municipal de changer les animateurs et suggère le tour de chant de Patrick LAVILLE, une prestation éclectique, conviviale et participative sur le thème « un siècle de chanson française », pour la somme de 480€ (cachet, cotisations sociales, frais de déplacement et sonorisation inclus).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve la proposition susvisée et charge le maire de l'accomplissement des formalités nécessaires.

XIV. Demande de confirmation de l'implantation d'une table d'orientation communautaire à Blainville-sur-mer

Le maire transmet au conseil municipal la demande de monsieur le président de la communauté de communes de SAINT-MALO-DE-LA-LANDE de bien vouloir confirmer l'implantation d'une table d'orientation communautaire à BLAINVILLE/MER. Après avoir indiqué le coût (environ 5000 euros) et rappelé son opposition à cette implantation en période financière difficile, le maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer. Par 16 voix pour et une voix contre (Michel BOIVIN), le conseil municipal de BLAINVILLE/MER confirme l'implantation d'une table communautaire sur le territoire de la commune de BLAINVILLE/MER.

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, demande au conseil municipal de bien vouloir réfléchir à un lieu d'implantation, celui précédemment retenu sur le chemin des Longschamps, nécessitent des aménagements de sécurisation des accès coûteux pour un point de vue douteux au sud.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 1er juillet 2015

XV. Examen des devis pour l'éclairage public place de la mairie

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, présente les devis des entreprises ALLEZ et LECOEUR pour l'éclairage public de la place de la mairie.

Après avoir approuvé l'installation d'un éclairage supplémentaire de l'église par 16 voix pour et 1 contre (Michel BOIVIN), le conseil municipal,

après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide de retenir la proposition économiquement la plus avantageuse, soit celle de l'entreprise ALLEZ et Cie, pour l'ensemble des éclairages extérieurs restant à installer sur le site de la mairie, pour un montant de 7 560€ TTC.

XVI. Examen des devis pour les barrières du cimetière

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, présente les devis des portails intérieurs du cimetière. Le devis de l'entreprise PICARD DUBOSCQ s'élève à 9 408€ TTC et celui de LENORMAND atteint 9 849€ TTC.

le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 16 voix pour et 1 abstention (Raymond ROBIN),

décide de retenir la proposition économiquement la plus avantageuse, soit celle de l'entreprise PICARD DUBOSCQ, pour un montant de 9 408€ TTC.

XVII. Remplacement de poteaux incendie

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, indique que trois poteaux incendie sont à remplacer, au lieu de deux comme envisagé. Il s'agit des poteaux de Gonnevillle, la Dujardinerie et la salle des fêtes.

Les devis établis par la SAUR s'élèvent à 8 803.74€ TTC pour la fourniture et la pose des 3 poteaux.

le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve les devis susvisés pour un montant total de 8 803.74€ TTC et charge le maire-adjoint aux travaux du suivi de l'exécution de ces travaux.

XVIII. Demande de résiliation de la convention passée avec le GIE du Banc du Nord pour la mise à disposition du réseau communal d'adduction en eau de mer (installations de pompage et ouvrages de distribution)

Le maire donne lecture du courrier par lequel le président du GIE du Banc du Nord, conformément à la décision de l'assemblée générale du groupement en date du 16 juin 2015, demande la résiliation de la convention passée avec la commune pour la mise à disposition du réseau communal d'adduction en eau de mer, signée le 28 février 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve la résiliation de la convention passée avec le GIE du Banc du Nord le 28 février 2014 ;
- charge le maire de l'accomplissement de toutes formalités et de la signature de tous actes se rapportant à cette affaire.

XIX. Questions diverses

1. Remerciements

Le maire adresse de très vifs remerciements aux adjoint très sollicités, à Charly SAUSSAYE pour l'organisation de la fête de la musique qu'a connu un grand succès, aux conseillers départementaux de notre canton pour l'octroi d'un arrêté du président du conseil départemental limitant la vitesse de circulation à 70km/h sur la RD 651 entre les Landelles et la sortie nord du camping de la Melette.

2. Parcelles mobilhomes : changements de locataires

Le maire informe le conseil municipal des changements de locataires suivants :

- parcelle 19 B : Mme Michèle LEFOULON a vendu son mobilhome à M. et Mme Jean-Pierre LARUE, domiciliés à COUVAINS (50) ;
- parcelle 10 D : M. et Mme Daniel GOUBIN ont vendu leur mobilhome à M. et Mme Bernard CARUEL, domiciliés à Saint-Lô (50) ;
- parcelle 6G : M. et Mme Michel GIRARD ont vendu leur mobilhome à M. Fabien HARDY et Mme Viviane PRYBIS, domiciliés à Villenaux la Grande (10)

Il convient d'établir les nouveaux contrats à compter du 1^{er} juillet 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

accepte les changements de locataires susvisés à compter du 1^{er} juillet 2015 et charge le maire de l'accomplissement des formalités habituelles.

3. Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Coutances année 2013-2014

Le maire donne lecture de la lettre par laquelle le président de la communauté du bocage Coutançais (CBC) indique que le montant de la participation de la commune de Blainville-sur-mer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Coutances s'élève à 569€ pour l'année 2013/2014, pour un enfant scolarisé en CLIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

autorise le maire à payer la somme de 569€ à la CBC de Coutances.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1er juillet 2015

4. Signalétique

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint aux travaux, rappelle au conseil municipal les nouvelles contraintes départementales en matière de signalétique.

Il présente ensuite les devis de l'entreprise SIGNATURE en indiquant que la signalisation de Gonneville n'a pas été retenue.

Valérie FREMOND demande à ce que le village de Gonneville, reconnu comme tel par la DDTM et inscrit comme tel au PLU, continue d'être signalé. Le conseil municipal approuve la demande de Valérie FREMOND et adopte le devis SIGNATURE proposé s'élevant à 24 699,38 €.

Danielle LEBARBIER demande à ce que la CABANOR soit prévenue de la nouvelle réglementation départementale entraînant la disparition de son panneau. La mairie s'engage à prévenir la CABANOR dès le lendemain de la séance.

5. Travaux de défense contre la mer à la plage de Gonneville

Le maire rappelle au conseil municipal qu'à la demande de la DDTM, le système de défense contre la mer mis en place en extrême urgence en 2014 sous la forme de big-bags, soit remplacé par un système de défense naturel en granulats, le tout devant être surplombé par des ganivelles empêchant la dégradation de la dune par création de brèches de passage et permettant de fixer le sable de volage.

Il rappelle au conseil municipal sa décision de faire intervenir l'entreprise FATOUT TP. Il précise que les ganivelles seront posées plus tard et que la facture de l'entreprise FATOUT TP pour cette deuxième opération liée à la défense du cordon dunaire de Gonneville à la demande de la DDTM s'élève à 6 912€ TTC. Le conseil municipal demande au maire d'inscrire cette dépense en investissement, comme devrait l'être la première opération. Le maire informe le conseil municipal de ses démarches auprès de madame la sous-préfète afin que cette dernière, jusqu'alors inscrite en fonctionnement, le soit aussi en investissement. La création de fascines avec chargement en sable au-dessus de celles-ci ne peut en aucun cas être considérée comme une dépense de fonctionnement.

Le conseil municipal décide d'affecter cette dépense à la section d'investissement du budget primitif 2015, dans le cadre des travaux de défense contre la mer demandés par les services de l'État.

6. Office de tourisme

Danielle LEBARBIER demande au maire des précisions relatives à l'intervention, par voie de presse, d'un membre du bureau de l'office de tourisme de BLAINVILLE/MER dans les affaires intérieures de l'office de tourisme d'AGON-COUTAINVILLE. Le maire répond qu'il a reçu une copie de la réponse du maire d'AGON-COUTAINVILLE à l'intervenante. Il en donne lecture au conseil municipal.

7. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État

Le maire donne lecture de la motion de soutien à l'action de l'AMF envoyée par cette dernière.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de BLAINVILLE/MER rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de BLAINVILLE/MER estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de BLAINVILLE/MER soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 1er juillet 2015

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Après en avoir débattu, le conseil municipal adopte la motion par 11 voix pour (Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Patrick LORET, Danielle LEBARBIER, Valérie FREMOND, Jessica DEVE, Mélanie DAUVIN, Jean LETELIER et Thierry MOURLON) et 6 contre (Michel BOIVIN, Jean-Claude LECONTE, Alain MARIE, Charly SAUSSAYE, Raymond ROBIN, Anne-Marie DAUVIN).

8. Peinture des portes de l'église

Jean-Claude LECONTE et Anne-Marie DAUVIN signalent le besoin de repeindre la portière de l'église. Le conseil municipal donne son accord.

9. Fibre optique

Jean-Claude LECONTE informe le conseil municipal du déroulement des études et des grandes lignes du plan de desserte à partir du poste de la gare en direction de la Louverie.

10. Commerce ambulant

Thierry MOURLON indique qu'une demande d'emplacement de restauration à emporter a été faite à la cabane à Gonneville, en accord avec les gérants.

Il rappelle qu'avant de donner une autorisation ponctuelle sur le domaine communal, les commerçants non sédentaires doivent fournir certains documents obligatoires joints à leur demande d'emplacements. Une réponse favorable a été donnée à l'un d'eux pour le dimanche soir. Une deuxième demande est en attente de vérification de conformité.

11. Remerciements

Le secours catholique remercie le conseil municipal pour l'action d'une subvention de 400 € pour l'année 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.